



BULLETIN D'ADHÉSION

L'Association Nationale des Chargés de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (ANCISST) est soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Contact : association.cisst@gmail.com

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Dénomination de l'employeur :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association ANCISST.

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition.

J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation annuelle est de 20 euros, payable par chèque ou par virement bancaire.

Fait à , le

Signature (faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Bulletin d'adhésion à compléter et à retourner avec votre versement par chèque (ordre ANCISST) à :

Pascal FIGUERAS
16 rue des Orangers
66270 LE SOLER

Il est aussi possible de régler par virement bancaire en contactant Pascal : figueras.pascal@mairie-perpignan.com. Un RIB vous sera transmis par lien sécurisé (visible uniquement après téléchargement). Merci de préciser vos prénom et nom dans le libellé du virement.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Seule l'ANCISST sera amenée à utiliser vos données dans le cadre de ses missions.

Vos données seront conservées 3 ans. À tout moment, vous pouvez nous communiquer une modification ou demander à ce que ces données soient effacées.